

**Sujet :** [INTERNET] Révision partielle règle N° 1 SAGE Boutonne

**De :** Dominique et Patrice <papy.giraud@laposte.net>

**Date :** 05/05/2023 10:20

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Avis défavorable. Une fois de + on ne nous dit pas tout (malgré la lourdeur excessive du dossier).

En effet, ce n'est pas 3,8 Millions de m<sup>3</sup> qui sont attribués à l'irrigation, mais en réalité, 8,6 Mm<sup>3</sup> prélevables jusqu'en 2027.

Ces 3,8 Mm<sup>3</sup>, qui étaient les volumes à atteindre en 2021, ne l'ont bien sûr pas été, et le SAGE Boutonne a voté pour les 8,6 Mm<sup>3</sup> prélevables, au prétexte que les bassines qui prévoyaient un volume de 5 Mm<sup>3</sup> ne sont pas encore en service, en espérant que celles-ci soient en service en 2027... Sinon, on continuera sur les 8,6 Mm<sup>3</sup> prélevables sur le bassin de la Boutonne, alors que la nature ne peut supporter que 5,8 Mm<sup>3</sup> de prélèvement pour garder un bon état naturel de la Boutonne...

Patrice GIRAUD